

Compte-rendu du conseil municipal du 21/09/2019

Présents : F. LEROY, M. ISABEL, J. BASNIER, M. MONBEL, M. ADRIEN, M. BRULETTI, M. PILATTE, G BAILLEUL, E. TROLONG

Représenté : V. PAUL (Pouvoir donné à F. LEROY)

Absent : S. ANNE, N. CRIAUD, , F. LALOUX, P-E PHILIBERT

Nomination du secrétaire de séance

E. TROLONG est nommé secrétaire de séance

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16/09/2019 est adopté *par 9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre.*

5. Subvention aux associations

Madame LEROY informe que le montant des subventions 2019 à verser à l'Association Animations, Sorties et Partage à Crouay n'a pas été délibéré lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2019, faute de quorum.

Madame LEROY explique qu'en vertu du CGCT, si, après une première convocation, le conseil ne s'est pas réuni en nombre suffisant, l'élection faite après la seconde convocation à trois jours d'intervalle est valable, quel que soit le nombre des conseillers présents.

Madame LEROY demande au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer le montant de la subvention à verser à l'ASPC pour 2019.

Madame BASNIER, Présidente de l'ASPC, Monsieur ISABEL, Monsieur MONBEL, membres de l'ASPC se retirent des délibérations pour leur Association. La procuration de Madame LEROY pour Madame PAUL n'est pas comptée dans les voix, cette dernière faisant partie de l'Association.

Madame LEROY propose de verser la somme de : 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant des subventions pour 2019 pour l'ASPC à 250 € sous réserve que le dossier remis soit complet.

Fin de la séance à 11h23.

